

FPR : B511

**Chef du Service d'Aménagement des Parcs Nationaux
et des Aires Protégées**

FILIERE :

Management Opérationnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service d'Aménagement des Parcs Nationaux et des Aires Protégées assure la coordination de la préparation des plans d'aménagement et de gestion des parcs nationaux et des aires protégées.

MISSIONS :

Le Chef du Service d'Aménagement des Parcs Nationaux et des Aires Protégées est chargé des missions suivantes :

- Assurer la mise en œuvre de la législation relative aux conditions de création et de gestion des réserves et pacs nationaux ;
- Coordonner la préparation des plans d'aménagement des parcs et réserves naturelles et en assurer le suivi d'exécution, et l'évaluation des résultats
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des parcs nationaux et doter les unités territoriales des mécanismes de gestion d'évaluation nécessaires ;
- Organiser la création des aires protégées ;
- Contrôler la gestion des aires protégées (Parcs Nationaux, Réserves Biologiques...).

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service d'Aménagement des Parcs Nationaux et des Aires Protégées relève du Chef du Département des Parcs Nationaux et des Aires Protégées.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B533

Chef du Service d'Hydrobiologie et de Pisciculture

FILIERE : Management Opérationnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service d'Hydrobiologie et de Pisciculture contribue à une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques et piscicoles à travers une planification et une organisation appropriée.

MISSIONS :

Le Chef du Service d'Hydrobiologie et de Pisciculture est chargé des missions suivantes :

- Assurer le suivi hydrobiologique des milieux aquatiques ;
- Veiller à la conservation des espèces de poissons autochtones et de leurs habitats ;
- Assurer la production des alevins de poissons et de crustacés au niveau des stations aquacoles relevant de l'ANEF ;
- Assurer l'aménagement et la mise en valeur piscicole des milieux aquatiques continentaux par les opérations de repeuplement ainsi que de la planification de leur exploitation par la pêche ou par la pisciculture,
- Suivre la dynamique des populations de poissons ;
- Gérer les plans d'eau à permis spéciaux et leurs valorisations par la pêche de loisir ;
- Fournir un cadre de concertation et d'échange pour le développement halieutique ;
- Réaliser des études concernant les espèces et milieux aquacoles.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service d'Hydrobiologie et de Pisciculture relève du Chef du Département de la Pêche et de l'Aquaculture Continentale.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B513

Chef du Service de l'écotourisme

FILIERE : Management Opérationnel

FAMILLE Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle
METIERS :

ACTIVITES :

Le Chef du Service de l'écotourisme assure l'aménagement touristique des aires protégées et le développement de l'activité éco-touristique.

MISSIONS :

Le Chef du Service de l'écotourisme est chargé des missions suivantes :

- Identifier et développer les ressources écotouristiques des parcs nationaux et des aires protégées ;
- Elaborer et coordonner les plans d'aménagement écotouristique au niveau national et local ;
- Assurer la cohérence des aménagements et des infrastructures écotouristiques
- Concevoir et développer les produits écotouristiques et la composante accueil au sein des aires protégées ;
- Développer les partenariats au niveau national et local avec les opérateurs privés et acteurs du tourisme ;
- Assurer le réseautage entre les gestionnaires des aires protégées et les partenaires ;
- Veiller sur l'intégrité de l'écosystème et assurer le suivi des impacts environnementaux et socioéconomiques du tourisme au niveau des aires protégées ;

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service de l'écotourisme relève du Département des Parcs Nationaux et des Aires Protégées.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B521

Chef du Service de la Chasse Associative

FILIERE : Management Opérationnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service de la Chasse Associative contribue au développement, valorisation et organisation de l'activité de chasse et des ressources cynégétiques.

MISSIONS :

Le Chef du Service de la Chasse Associative est chargé des missions suivantes :

- Etudier et suivre les dossiers d'amodiation du droit de chasse associative ;
- Proposer les mesures techniques et réglementaires à entreprendre pour le développement cynégétique au profit des associations de chasse ;
- Planifier et suivre la mise en œuvre des aménagements pour la conservation et la valorisation cynégétique de la faune sauvage et de ses habitats ;
- Appuyer les gestionnaires dans le domaine de l'aménagement et de la mise en valeur cynégétique ;
- Fournir un cadre de concertation et d'échange pour le développement cynégétique et développer le partenariat avec les associations de chasse ;
- Participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires de la chasse associative ;
- Contribuer à l'élaboration des rapports et bilans relatifs aux activités de chasse associative.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service de la Chasse Associative relève du Chef du Département de la Chasse et de la Cynégétique.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B531

Chef du Service de la Pêche Continentale

FILIERE : Management Opérationnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service de la Pêche Continentale contribue à la promotion de l'activité de la pêche dans les eaux continentales.

MISSIONS :

Le Chef du Service de la Pêche Continentale est chargé des missions suivantes :

- Veiller à la gestion des autorisations du droit de pêche dans les eaux continentales ;
- Contribuer au montage et à la mise en œuvre des projets liés au développement de la pêche continentale ;
- Assurer l'appui technique aux associations de pêche de loisir et aux coopératives de pêche commerciale ;
- Contribuer à la mise en œuvre des recommandations du comité de pêche et identification des moyens de leur mise en œuvre ;
- Contribuer à l'élaboration et à l'exécution des schémas régionaux d'aménagement et de gestion de la pêche et de l'aquaculture continentales ;
- Contribuer à l'élaboration des rapports et bilans relatifs aux activités du département ;
- Participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires de la pêche continentale ;
- Développer et gérer le partenariat avec des acteurs publics, privés et de la société civile.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service de la Pêche Continentale relève du Chef du Département de la Pêche et de l'Aquaculture Continentale.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.